

https://www.liberation.fr/environnement/pollution/a-vittel-nestle-entre-faux-verdissement-et-vrais-dechets-20210526_XU3VVCVNW5FCJNCNVD65DFOXHM/?redirected=1

Enquête

A Vittel, Nestlé entre faux verdissement et vrais déchets

Dans les Vosges, les sécheresses répétées amplifient la bataille de l'eau qui oppose Nestlé aux autres consommateurs d'eau potable. Sous son vernis écologique, la multinationale suisse, révèle «Libération», est soupçonnée de dissimuler des décharges sauvages de plastique, au risque de polluer la nappe phréatique qui remplit ses bouteilles d'eau estampillées Vittel, Contrex et Hépar.



Des arbres ont poussé à travers la «montagne» de bouteilles jetées par Nestlé., symbole d'une pollution qui persiste et à laquelle Christiane Vuattoux essaye de sensibiliser. (Alberto Campi | WeReport)

par Alexander Abdelilah et Robert Schmidt
publié le 26 mai 2021 à 19h54

C'est un confetti de quelques kilomètres carrés dans le sud des Vosges, coincé entre Vittel et Contrexéville. Sur ce territoire s'étend le royaume français de Nestlé. C'est également ici que jaillit l'eau commercialisée par la multinationale sous les marques Vittel, Hépar et Contrex, générant 245 millions de chiffre d'affaires annuel. La nappe phréatique qui produit ces juteuses eaux minérales se retrouve menacée de pollution par des décharges sauvages. Des

dépôts appartenant depuis de nombreuses années au géant de l'eau minérale, comme nous sommes en mesure de le révéler.

Le lieu n'est connu que de quelques riverains. Un secret de Polichinelle, dans une région où Nestlé et ses 900 emplois font la loi. Munie d'un parapluie, à quelques centaines de mètres de Vittel, Christiane Vuattoux joue aux guides. La professeure à la retraite fait partie des Vosgiens qui ont pris les armes médiatiques contre la multinationale de l'eau, écœurés par ses pratiques. Les deux pieds dans la glaise, elle jauge ce qu'elle appelle «*la montagne*». «*C'est hallucinant parce que des arbres ont poussé dessus !*» s'exclame-t-elle en désignant le sommet de la masse de terre et de plastique qui se dresse devant elle en lisière d'un bois vosgien, sur le territoire officiellement protégé où sont embouteillées les eaux minérales de Nestlé.

Malgré les nombreuses alertes lancées auprès de l'industriel et de la mairie de Vittel depuis sa découverte de la décharge sauvage, en 2014, la «*montagne*» de Christiane Vuattoux n'a pas bougé d'un pouce. «*Je les ai même ramenés ici*, se souvient-elle au sujet de la visite d'employés mandatés par une filiale de Nestlé, sur les lieux. *Ils m'ont dit "Ne vous inquiétez pas, on va tout enlever !"*» Depuis, plus rien.

Colline de bouteilles plastique

Venu prêter main-forte à la professeure retraitée pour sonder la décharge à la recherche de preuves de l'implication de Nestlé, Bernard Schmitt est un habitué des promesses non tenues. Sa compagne Renée-Lise Rothiot et lui-même sont à la pointe du combat citoyen contre le géant de l'eau en bouteilles et dirigent un collectif devenu le relais incontournable pour tous les lanceurs d'alerte de la région, à l'instar de Christiane Vuattoux. A les voir arpenter la colline de bouteilles plastique, bêche dans une main, appareil photo dans l'autre, on comprend vite qu'ils en ont vu d'autres. Le couple de médecins retraités se dit malgré tout «*sidéré*» par cette décharge qui s'étend sur une centaine de mètres de long et une dizaine de hauteur. «*Tout près d'ici, il y a les cinq forages Hépar, qui est l'eau la plus superficielle exploitée sur Vittel*», rappelle Bernard Schmitt.

«*Même sur sa propriété, on n'a pas le droit de polluer. Il existe des règles relatives aux décharges sauvages ou à l'abandon de déchets qui peuvent trouver application.*»

— Aurore Chaigneau, professeure de droit à l'université Paris-Nanterre

Ce que les militants ignorent, c'est que Nestlé a discrètement tenté de faire le ménage suite aux premiers signalements, en 2014. Du moins en surface. C'est ce que révèle à *Libération* un entrepreneur vosgien qui souhaite garder l'anonymat. Début 2014, un haut cadre de Nestlé le contacte pour lui confier une mission hautement sensible : ôter les bouteilles de la décharge qui ont refait surface au fil des ans et qui commencent à attirer l'attention des promeneurs, dans ce petit bois en lisière de prairie. Il s'agit du directeur d'Agrivair, la filiale «verte» de Nestlé qui organise chaque année des ateliers pédagogiques pour apprendre aux enfants «*les bons gestes avec les déchets*». Cette filiale est propriétaire du terrain depuis 2001, selon un document fiscal que nous avons pu consulter.

Les employés de l'entreprise du bâtiment travaillent sur le site pendant trois jours. «*Les bennes étaient mises à disposition par Nestlé et les bouteilles repartaient chez eux*, se souvient le chef d'entreprise, facture à l'appui. *On a enlevé les bouteilles les plus visibles, en bas du talus.*» Une mission interrompue par Nestlé dès que celles-ci furent ôtées, sans que la

multinationale ne juge utile de s'attaquer à la face immergée de l'iceberg. Coût de l'opération : 6 312 euros.



Nestlé est notamment critiqué pour ses décharges à ciel ouvert susceptibles de polluer les nappes phréatiques. (Alberto Campi | We Report)

Autre décharge, mêmes méthodes. L'imposante tractopelle mord dans le mille-feuille de déchets plastique qui émerge, sur un terrain boueux situé à dix minutes de l'usine d'embouteillage de Contrexéville. Les mains enfoncées dans les poches de leurs imperméables, les frères Thouvenin observent le ballet de la machine, mâchoires serrées. En 2014 déjà, les deux agriculteurs vosgiens dénoncent l'enfouissement discret de déchets par la multinationale suisse sur ce terrain, devant une caméra de France 5. Sollicitée à l'époque par les réalisateurs du documentaire, Nestlé promettait de s'occuper du problème. Six années plus tard, les détritiques continuent de se désagréger dans le sol, représentant un risque de pollution des nappes phréatiques.

Silence radio

Des pratiques hors-la-loi, rappelle Aurore Chaigneau, professeure de droit à l'université Paris-Nanterre. *«Même sur sa propriété, on n'a pas le droit de polluer. Il existe des règles relatives aux décharges sauvages ou à l'abandon de déchets qui peuvent trouver application»*, explique la spécialiste du droit de propriété, rappelant qu'un propriétaire a *«quelques obligations environnementales»*. Une analyse que partage Jean-François Fleck, président de Vosges Nature Environnement. *«On se pose la question de la réglementation en vigueur à l'époque où ces déchets ont été enfouis, mais en tout état de cause ça s'est fait de manière sauvage, ça n'est pas enregistré à notre connaissance comme site pollué. C'est très grave parce qu'on ne connaît pas la destination future de ces terres. On va demander que ces*

terrains soient réhabilités aux frais de l'entreprise», prévient-il, redoutant la pollution des nappes phréatiques du secteur.

Contactée par *Libération*, l'entreprise n'a pas répondu à nos nombreuses questions, que ce soit sur les risques de pollution de la nappe phréatique ou la dépollution des sites. Malgré ce silence radio, le dossier pourrait bien prendre une tournure administrative. Selon un courrier de la préfecture des Vosges que nous avons pu consulter, l'inspection des sites classés «*s'est saisie du dossier*».

A lire aussi

[A Vittel, Nestlé boit la tasse](#)

[Tribunes](#)

10 oct. 2019

[Pollution : au bord de l'Aisne, «tout le monde est en colère contre Nestlé»](#)

[Pollution](#)

18 août 2020

«On se disait qu'il y aurait une prise de conscience et qu'ils allaient tout retraiter, mais au final ils se moquent de tout», lâche le cadet des Thouvenin en désignant les bâches plastifiées et bouchons de bouteilles exhumés par l'engin de chantier. Dans ce coin du Grand-Est, ce sont plus de 1,5 milliard de bouteilles estampillées Vittel, Contrex ou Hépar qui sont produites chaque année par l'entreprise helvète. Dans le secteur, rares sont les familles qui n'ont pas au moins un membre qui «travaille à l'usine». Comprendre l'un des deux établissements de Nestlé. Face au géant qui «mutile, assèche et se fait du fric», les Thouvenin l'assurent : ils ne sont plus seuls à dire stop. «Il y a de plus en plus de monde qui a envie de charger le fusil.»

Signe de la fièvre de la multinationale de l'eau, une plainte a été déposée contre l'un des frères Thouvenin pour «*violation et dégradation de propriété privée en réunion*». Une plainte qui lui a été notifiée lors d'une convocation à la gendarmerie de Vittel, le 22 mai, comme l'intéressé le confie à *Libération*. Ce qu'on lui reproche : s'être introduit sur le terrain de Nestlé pour y dénoncer l'imposante décharge sauvage.

Pompages illégaux

Dans ce contexte de plus en plus tendu, Bernard Schmitt et Renée-Lise Rothiot sont devenus les porte-parole des révoltés de l'eau. Quelques jours avant d'explorer la décharge de bouteilles signalée par Christiane Vuattoux, pelle à la main, les deux médecins à la retraite donnaient une conférence de presse sur un dépôt illégal jouxtant un terrain appartenant à Agrivair. Leur message était clair : contrairement à ce qu'elle affirme, Nestlé ne peut ignorer la présence de tous ces déchets à ses portes. «*Depuis, pleins de gens nous ont signalé des décharges*», se réjouit Bernard Schmitt.

Quelques mois auparavant, c'était une plainte collective contre Nestlé pour «*exploitation de forages et prélèvements d'eau sans autorisation*» sur les communes de Vittel et Contrexéville qui occupait le couple, aux côtés de la fédération écologiste France Nature Environnement et de l'UFC-*Que Choisir*. Plus d'un milliard de litres d'eau auraient ainsi été pompées sans

autorisation par Nestlé, dans une région où [les arrêts sécheresse](#) rythment chaque été. Avant de quitter les lieux de la décharge sauvage, Bernard Schmitt jette un œil à la cagette que sa compagne remplit de bouteilles tout juste déterrées. «*On présentera ces échantillons à notre prochaine action*», glisse cette dernière en ajustant ses lunettes ruisselantes.



Une bouteille de Vittel, l'une des trois marques embouteillées par Nestlé sur leur site vosgien. (Alberto Campi | We Report)

Les décharges illégales ne sont que le dernier épisode de la colère qui enflamme contre Nestlé dans ce coin paupérisé des Vosges, où la bataille pour l'eau fait de plus en plus de bruit. Si [la production d'énergie](#) rafle les deux tiers des prélèvements d'eau en France, le tiers restant doit être réparti entre l'agriculture, l'industrie (dont les géants de l'eau minérale comme Nestlé) et les usagers. Sur le secteur de Vittel et Contrexéville, l'embouteilleur suisse n'est pas que le premier employeur, dont les marques d'eau font la fierté du territoire depuis le XIXe siècle. Il est également – et de loin – [le premier consommateur industriel d'eau](#).

«Porte du désert»

Dans la rue du cimetière de Valfroicourt, entre Vittel et Epinal, les époux Chevrier sont la mémoire vivante de cet affrontement pour l'or bleu. «*L'accès à l'eau est un droit qu'il faut défendre*», lâche l'exploitant retraité. Sa compagne et lui-même ont vu arriver l'eau courante dans le village en 1972. Quatre ans plus tard, la commune décidait de privatiser la fontaine

publique, vestige de l'époque où il fallait porter la précieuse ressource par seaux entiers jusque chez soi. «*Pas question !*» pour les Chevrier, qui décident de s'enchaîner à la fontaine avec une paire d'amis et quelques pancartes. Prise de court, la commune fera marche arrière, rapidement imitée par d'autres.

Près de cinquante ans après leur coup d'éclat, c'est un projet contesté de pipeline d'eau potable qui a remis les deux retraités en selle. Avec un nouvel ennemi en ligne de mire : Nestlé. En 2018, la commission locale de l'eau a souhaité acheminer de l'eau potable aux habitants de trois communes dont Vittel depuis une nappe située à une quinzaine de kilomètres de là – notamment sous Valfroicourt. Si l'objectif affiché par les élus locaux est de soulager la nappe phréatique en déficit chronique, le message qu'ils envoient est dévastateur : ce serait aux habitants d'aller boire ailleurs, et non à l'industriel suisse de baisser ses prélèvements.

«Nous avons déjà deux forages sur notre commune, qui alimentent 21 communes du secteur, on craignait qu'en venant forer sur notre nappe on se retrouve en rupture de stock», expose Jean-Marie Chevrier. Pour signifier son opposition au projet soutenu par Nestlé, l'agriculteur érige un monument de paille au bord de la départementale qui traverse Valfroicourt, barrée de l'inscription «*Porte du désert*».

Face à la mobilisation citoyenne, les tuyaux du pipeline ne seront finalement pas posés. Afin de reprendre la main dans ce dossier embarrassant, la préfecture des Vosges a annoncé la création d'un «*observatoire indépendant des ressources en eau*» d'ici 2022, qui devra revoir la répartition de l'eau sur le secteur. Longtemps complaisant avec le producteur d'eau minérale, le préfet a prévenu : «*Les besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales [sont] prioritaires*».

Dans la décharge de Nestlé, entre Vittel et Contrexéville (Vosges). (Alberto Campi | WeReport)

Les échos du combat vosgien pour l'eau sont parvenus jusqu'aux oreilles de Mathilde Panot. La députée La France insoumise de la 10e circonscription du Val-de-Marne en est convaincue : «*Vittel est l'exemple de ce qui se passe de plus fort en termes de main basse sur l'eau par des intérêts privés avec des conséquences dramatiques.*» Les sécheresses des dernières années sont pour elles le signal que le législateur doit intervenir. «*Nous ne pouvons pas laisser des multinationales continuer à faire du profit et à gaspiller l'eau alors qu'on en a impérativement besoin*», assure la présidente de la toute jeune [commission d'enquête sur l'industrie de l'eau](#). Début avril, elle a embarqué des députés en TGV pour aller constater les décharges vittelloises de Nestlé.

En attendant le rapport parlementaire, attendu début juillet et qui sera sans doute un nouveau pavé dans la mare de Nestlé Waters, Mathilde Panot a pu cuisiner les cadres de l'entreprise suisse. Lors d'une audition en visioconférence le 22 avril, elle interroge Sophie Dubois, la directrice générale de Nestlé Waters France, sur l'inaction de la société suite aux alertes concernant ses deux décharges sauvages. La responsable de la multinationale ne voit pas le problème. «*Nous avons engagé un diagnostic de la situation en 2019. Nous aurons le résultat de nos analyses cet été, ce qui nous permettra de prendre les mesures les plus adaptées pour résorber cette situation en accord avec les services de l'Etat*», balaye-t-elle.

Prise illégale d'intérêts

Interrogée sur les cinq années séparant les premières alertes et la commande de ce «*diagnostic*», la patronne de Nestlé Waters France relativise : «*Ça ne fait pas si longtemps par rapport à l'existence de ces anciens dépôts de déchets, qui datent des années 60 et 70 et dont Nestlé Waters a hérité.*» Un délai également justifié par... le temps qui s'est écoulé sans que rien ne soit fait. «*La situation est complexe à gérer parce que la végétation a repoussé sur ces sites, qui se sont reboisés naturellement*», conclut la responsable de Nestlé à propos de cet «*héritage du passé*».

Dans le rapport de force entre Nestlé et une partie de la société civile, les mauvaises nouvelles sont aussi judiciaires. Suite à un signalement de [l'association anticorruption Anticor](#) à l'encontre de l'ex-présidente de la commission locale de l'eau, cette élue locale et l'association présidée par son mari, passé par l'entreprise suisse, devront répondre d'accusations de prise illégale d'intérêts en faveur de la multinationale devant le tribunal de Nancy, en septembre. Il leur est notamment reproché d'avoir favorisé le projet de pipeline d'eau potable malgré leurs liens avec l'entreprise concernée. Chez les Schmitt, les pancartes sont déjà prêtes pour le jour du verdict.

Cette enquête du collectif We Report a été soutenue par [Journalismfund.eu](#), Netzwerk Recherche et Olin gGmbH.

A lire aussi

[Des particules de plastique détectées dans plusieurs eaux en bouteille](#)

[International](#)

15 mars 2018

[L'eau en bouteilles, une bataille tous azimuts](#)

[Economie](#)

3 nov. 2001

Il vous reste 93% de l'article à lire.

Libération réserve cet article à ses abonnés.

[Vous êtes abonné\(e\) ? Connectez-vous](#)